

■ DELÉMONT-CONSEIL DE VILLE

Le parking à la place de l'Étang sera revu

► Le parking à la place de l'Étang à Delémont subira des modifications:

des barrières seront installées à l'entrée et à la sortie de l'infrastructure pour permettre une rotation plus efficace des voitures.

► **Entre autres aménagements**, une place y sera créée pour les cars de voyage privés.



Un **bancomat** pourrait encore être installé à la place de l'Étang pour que moins d'automobilistes se rendent en vieille ville uniquement pour y retirer de l'argent.

PHOTO DANIELÉ LUDWIG

Le conseiller communal en charge de l'Urbanisme Ernest Borruat a annoncé, lundi soir, lors du Conseil de ville de Delémont, «qu'une réflexion est en cours» pour réaménager la place de l'Étang.

«On va mettre sur pied un système de contrôle des accès, avec une barrière à l'entrée et à la sortie du parking. Le but est de permettre une rotation plus importante des véhicules en instituant une politique des prix croissants en fonction du temps passé à stationner.» Ainsi, plus on parquera longtemps, plus on déboursera, note le conseiller communal.

Les dimensions des places de stationnement seront adaptées aux véhicules modernes, sans pour autant en diminuer le nombre, qui est de 135 à l'heure actuelle. On en créera même quatre de plus, pour remplacer les cases supprimées à la rue du 23-Juin. Cette

augmentation sera rendue possible grâce à une optimisation du parking, avec des places en épis et une traversée en sens unique sur une voie de circulation plus étroite, signale Ernest Borruat. Autre grande nouveauté: la réalisation d'une place de parc pour les cars privés.

Ernest Borruat a dévoilé ces informations alors qu'il répondait à une question orale traitant justement de la problématique du stationnement de ces bus en ville, née suite au bouclage du parking de la Halle des expositions à ces véhicules.

Constatant de nombreux problèmes liés au fait que ces véhicules utilisent actuellement le parking du Gros-Pré pour embarquer et débarquer les voyageurs, Pascal Domont

(PLR) s'est demandé s'il n'était pas possible de prendre contact avec la direction de La Poste afin que celle-ci mette à disposition de ces bus un emplacement à la gare routière. Selon le conseiller communal, cette solution n'est pas envisageable, «la circulation étant déjà difficile dans cette zone».

Les questions orales ont été l'occasion pour d'autres élus d'évoquer diverses thématiques.

• **Panneaux disgracieux à l'entrée de la ville.** – Selon Florine Jardin (PCSI), la pose de panneaux publicitaires «de façon aléatoire et au gré des événements» à l'entrée ouest de la capitale pose une série de problèmes. «Ce n'est pas harmonieux et c'est en plus dangereux», estime-t-elle. Concé-

dant que ces panneaux sont «disgracieux», Claude Schlüchter, conseiller communal en charge de la Culture, a donné une nouvelle réjouissante: «Ce dossier est inscrit à la planification financière pour 2019 pour un montant de 250 000 fr. J'espère qu'on aura aux entrées de Delémont des panneaux dignes de ce nom.» À noter que ces panneaux serviront aussi à indiquer le nombre de places libres dans les parkings de la cité.

• **Activités douteuses.** – L'attention de Marc Ribeaud (PS) a été attirée par deux cas d'activités douteuses, soit un atelier de réparation mécanique à la rue de Chêtré et un autre à La Beuchille. Sachant que les procédures judiciaires prennent

du temps pour faire cesser ces activités, le doyen du Conseil de ville s'est interrogé sur la possibilité de faire appel aux services cantonaux, comme le service d'inspection et d'hygiène du travail, à ces fins.

Ernest Borruat a indiqué que l'atelier mécanique à La Beuchille a été découvert suite à l'incendie qui s'y est déclaré récemment. Concernant le garage à la rue de Chêtré, un courrier a été envoyé à son propriétaire pour l'informer de l'illégalité de cette activité.

«On va arriver à un moment donné à l'exécution forcée, mais il faut que le temps

s'écoule et que les voies de droit soient données à cette personne.»

• **Chemin du Pallastre pas adapté.** – D'après Karen Chevrollet (PDC), le chemin du Pallastre, vu son étroitesse, n'est pas adapté pour le croisement des bus. Il faut remédier à cette situation, d'autant plus que le trafic va y augmenter avec le développement de la Fondation Pérène. Ernest Borruat lui a rappelé que ce chemin a pour vocation la mobilité douce. Pour le conseiller communal, l'idéal serait d'aménager le chemin du Creux-de-la-Terre.

HÜSEYİN DİNÇARSLAN

Accès facilités aux lieux publics

► Le Conseil de ville a accepté par 25 voix contre 8 une motion de Jeanne Beuret (Alternative de Gauche), demandant de recenser les lieux publics à Delémont ne correspondant pas aux normes du point de vue de leur accès aux personnes en situation de handicap et de les adapter pour cette catégorie de la population. La conseillère de ville a cité en exemple la piscine couverte, dont l'«accès est extrêmement compliqué». Le conseiller communal Ernest Borruat partage ces préoccupations, mais a demandé que la motion soit transformée en postulat pour disposer de davantage de temps en vue de réaliser les mesures nécessaires. Il n'a donc pas été suivi.

► Deux postulats sur le sujet ayant été acceptés récemment, l'ouverture de la Maison de l'enfance pendant les vacances a aussi été évoquée. Selon les réponses à un questionnaire, les parents privilégient surtout l'ouverture de l'institution pendant la première semaine des vacances d'été et la deuxième semaine des vacances de Noël. Ainsi, la crèche pourrait être fermée à l'avenir deux semaines en été et une semaine en fin d'année. Comme le voulait une motion de Paul Fasel (PCSI), depuis cette année, la structure ne sera plus fermée durant une demi-journée avant et après les vacances. HD